

Étudiant Manuel

SEMINAR SCHLOSS
BOGENHOFEN

Impression

© Séminaire Schloss Bogenhofen, 4963 St. Peter am Hart, Bogenhofen 1, www.bogenhofen.at
Responsable du contenu : Dr. René Gehring, MA (Directeur) en tant que Président du Comité Pédagogique (CP).

Statut: 5/2022

Tous les droits, en particulier le droit de reproduction et de distribution ainsi que de traduction, sont réservés. Aucune partie de cet ouvrage ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit (par photocopie, microfilm ou tout autre procédé) ou traitée, dupliquée ou distribuée au moyen de systèmes électroniques sans l'autorisation écrite du Séminaire Schloss Bogenhofen.

Afin de faciliter le déroulement de la lecture, les formulations spécifiques au genre ne sont pas utilisées dans ce qui suit.

CONTENU

CONTENU.....	2
1. NOTRE PÉDAGOGIE.....	6
1.1 PRINCIPES DE BASE	6
1.2 OBJECTIFS.....	6
1.3 DOMAINES.....	7
2. LA VIE AVEC DIEU.....	8
2.1 TEMPS DE DÉVOTION PERSONNELLE	8
2.2 ÉTUDES BIBLIQUES, GROUPES BIBLIQUES ET DE PRIÈRE.....	8
2.3 DÉVOTION PUBLIQUE, SERVICES RELIGIEUX ET COURS POUR LES JEUNES	8
2.4 RESPECT DU SABBAT	9
2.5 ACTIVITÉS MISSIONNAIRES.....	9
3. VIVRE AVEC DES PRINCIPES.....	11
3.1 ORIENTATION DE VIE.....	11
3.2 DÉVELOPPEMENT DU CARACTÈRE.....	11
3.3 INDÉPENDANCE.....	11
3.4 MÉDIAS.....	12
3.5 MÉDIAS DE COMMUNICATION.....	12
3.6 MODE DE VIE SAIN.....	13
3.7 APPARITION	13
3.8 LES RELATIONS.....	14
3.9 OUVERTURE D'ESPRIT ET CAPACITÉ DE CORRECTION.....	15
3.10 DILIGENCE ET PERSÉVÉRANCE.....	15
3.11 PROPRIÉTÉ DE TIERS.....	16
3.12 ARMES.....	16
3.13 LOGEMENT	16
4. VIVRE AVEC D'AUTRES PERSONNES.....	17
4.1 INTERACTION AMICALE	17
4.2 TRANSACTIONS HONNÊTES	17
4.3 MANIPULATION RÉFLÉCHIE.....	17
4.4 INTERACTION RESPECTUEUSE	18
4.5 INTERACTION UTILE.....	18
4.6 COMPORTEMENT DÉCENT	19
4.7 CONTACT INDULGENT.....	19
5. CONSÉQUENCES DE NOTRE PÉDAGOGIE.....	20
5.1 EXPULSION DE L'ÉCOLE	20
5.2 PRÉVENTION DE LA TOXICOMANIE.....	21
6. ANNEXE.....	22
6.1 POLITIQUE D'UTILISATION DES ORDINATEURS	22
6.1.1 <i>Personnes</i>	22
6.1.2 <i>Compte utilisateur</i>	22
6.1.3 <i>Stockage privé</i>	22
6.1.4 <i>Imprimer</i>	23
6.1.5 <i>Ordinateur privé</i>	23
6.1.6 <i>Ordinateurs du SSB et accès au réseau pour les ordinateurs privés</i>	23
6.1.7 <i>Directives générales de comportement</i>	24
6.1.8 <i>WLAN</i>	25
6.1.9 <i>Contrôles</i>	25
6.1.10 <i>Locataire</i>	25
6.1.11 <i>Conséquences juridiques</i>	25
6.2 MÉDIAS DE COMMUNICATION.....	26

6.2.1	<i>ORG et mineurs</i>	26
6.2.2	<i>Adulte</i>	27
6.3	RÈGLEMENTATION DES BICYCLETTES ET DES VOITURES.....	27
6.3.1	<i>Bicyclettes</i>	27
6.3.2	<i>VOITURE</i>	28
6.4	RÈGLEMENT DU FOYER ET DU CAMPUS.....	28
6.4.1	<i>Vie domestique</i>	28
6.4.2	<i>Sorties</i>	30
6.4.3	<i>Nuitées externes</i>	30
6.4.4	<i>Maladies</i>	31
6.4.5	<i>Médias</i>	31
6.4.6	<i>Questions relatives au mode de vie</i>	32
6.4.7	<i>Règles générales de conduite</i>	32
6.4.8	<i>Recherche de chambres</i>	33
6.5	POLITIQUE EN MATIÈRE DE PLAGIAT.....	33
6.5.1	<i>Qu'est-ce qui est approprié ?</i>	33
6.5.2	<i>Qu'est-ce qui est considéré comme du plagiat ?</i>	34
6.5.3	<i>Détecter et prévenir le plagiat</i>	34
6.5.4	<i>Recommandations pour lutter contre le plagiat</i>	35
6.5.5	<i>Procédure en cas d'inconduite scientifique</i>	35
6.5.6	<i>Déroulement de la procédure disciplinaire</i>	36
6.5.7	<i>Mesures disciplinaires</i>	36
6.5.8	<i>Limitation</i>	37
6.6	DIRECTIVES POUR LE TRAVAIL DE L'APRÈS-MIDI	37
6.6.1	<i>Nombre d'heures régulières</i>	37
6.6.2	<i>Moment de l'affectation des tâches</i>	37
6.6.3	<i>Exceptions</i>	37
6.6.4	<i>Rattraper le travail manqué</i>	38
6.6.5	<i>Absence non excusée</i>	38
6.6.6	<i>Maladie</i>	38
6.6.7	<i>Excursions et autres événements scolaires</i>	38
6.6.8	<i>Horaires des examens</i>	39
6.6.9	<i>Événements</i>	39
6.6.10	<i>Taster</i>	39
6.7	RÈGLEMENT SCOLAIRE ORG	39
6.7.1	<i>Désir d'excellence académique</i>	39
6.7.2	<i>Temps d'enseignement</i>	39
6.7.3	<i>Début des cours</i>	40
6.7.4	<i>Maintenir le bâtiment de l'école et les salles de classe propres</i>	40
6.7.5	<i>Enfreindre les règlements</i>	40
6.7.6	<i>Retards</i>	41
6.7.7	<i>Absentéisme aux cours</i>	41
6.7.8	<i>Participation aux voyages scolaires</i>	42
6.7.9	<i>Soutien pour les devoirs et le temps d'étude</i>	42
	DÉCLARATION DE CONSENTEMENT	44

Avant-propos

Chers élèves, étudiants et étudiants missionnaires,

Nous nous réjouissons de votre intérêt à aller à l'école, à étudier ou à nous soutenir activement en tant que missionnaire étudiant à Bogenhofen ! Bienvenue dans cet endroit spécial !

Bogenhofen est synonyme de vie animée, de nature magnifique, d'apprentissage intensif, de rencontre avec d'autres cultures, langues et générations. C'est un lieu à partir duquel de nombreuses bénédictions ont été répandues dans le monde entier au fil des décennies. Que votre séjour dans cette école soit également béni, qu'il change positivement votre vie et vous permette de faire l'expérience de ce que Dieu nous a promis : "Si vous me cherchez de tout votre cœur, je vous laisserai me trouver, dit l'Éternel." (Jérémie 29:13-14)

Notre pédagogie adventiste est orientée de manière holistique et soutenue par l'objectif de promouvoir le développement du corps, de l'esprit et de l'âme dans une mesure égale. Nous pensons que la véritable éducation ne transmet pas seulement des connaissances, mais qu'elle modifie aussi positivement le caractère et protège le corps des mauvaises influences. En tant que personnel de Bogenhofen, nous voulons enseigner, encourager, promouvoir, être un ami et un parent spirituel.

Bogenhofen se caractérise par son atmosphère familiale. Dans ce manuel de l'élève, vous trouverez nos "règles familiales", pour ainsi dire. Sans règles sensées, il ne peut y avoir de vie commune bonne et bénie. Il est très important pour nous, le Comité pédagogique (CP), que vous vous familiarisiez avec la version actuelle avant votre première arrivée et aussi avant chaque nouvelle année scolaire. Ces règles ne sont pas seulement une partie formelle de la procédure d'enregistrement, confirmée par votre signature, mais doivent être affirmées et suivies de tout cœur.

Les règles notées sur ces pages ont été élaborées au fil du temps et à partir d'une expérience parfois douloureuse. Si la situation l'exige, ils peuvent être modifiés à court terme, prolongés ou complétés par des instructions verbales déterminées par la direction de l'école, la direction du foyer ou le comité pédagogique.

Au nom du comité pédagogique et de l'ensemble du personnel de Bogenhofen, je me réjouis du temps que nous passerons ensemble,



Dr. René Gehring, MA

Directeur du séminaire du château de Bogenhofen

Bogenhofen, septembre 2019

1. NOTRE PÉDAGOGIE

1.1 Gr et principes

Au séminaire du château de Bogenhofen, nous nous préoccupons de l'éducation de la personne dans son ensemble. Par conséquent, en plus de l'éducation de l'intellect, nous accordons une grande importance à l'éducation dans les domaines spirituel, physique et social. Cette approche holistique sert un développement positif du caractère. Notre pédagogie est basée sur la Bible en tant que Parole de Dieu et sur les conseils d'Ellen G. White en tant que voix prophétique de l'église de la fin des temps. La déclaration suivante émane d'elle :

Un très bon enseignant ne se satisfait pas de la médiocrité. Il veut obtenir le meilleur résultat possible avec ses élèves et pour eux. Bien sûr, c'est une grande réussite si un enseignant peut aider des jeunes à acquérir des connaissances spécialisées et à devenir de bons comptables, des artisans qualifiés, des artistes doués ou des hommes d'affaires prospères. Mais cela ne suffit pas, car il faut aussi initier les gens à des valeurs telles que l'honnêteté, le sens des responsabilités, la franchise, l'amour de la vérité, l'intégrité et la volonté de servir. Seuls ceux qui apprennent ces leçons en plus des connaissances techniques nécessaires seront en mesure d'avoir un impact réellement positif sur la société.

La relation vivante avec le Christ permet à ces principes éthiques de devenir une force qui façonne le caractère d'une personne. Celui qui se décide pour le Christ et reste avec lui, s'ouvre une source de sagesse qu'il ne peut trouver nulle part ailleurs. Il acquiert le pouvoir de réaliser les idéaux les plus élevés et d'acquérir la meilleure éducation qui soit dans ce monde, car elle ne s'arrête pas à cette vie mais trouve sa continuation dans le royaume de Dieu. En ce sens, la rédemption et l'éducation vont de pair, car dans l'éducation comme dans la rédemption, "le fondement [...] est Jésus-Christ". Personne ne peut poser une fondation différente ou même meilleure." (1 Corinthiens 3:11) (Ellen G. White, *Education*, 27-28.)

1.2 Objectifs

Nous voulons

- Amener les élèves et les étudiants à une relation personnelle avec Dieu.
- Soutenir les jeunes dans leur développement holistique du corps, de l'âme et de l'esprit et les aider à développer une personnalité équilibrée.
- Encouragez les jeunes à lire la Bible quotidiennement et à prier.
- Préparer les élèves et les étudiants au service de Dieu et des autres êtres humains et les motiver à devenir des travailleurs actifs et fiables dans l'église
- Faire preuve d'un esprit de bienveillance et de pardon en tant que communauté scolaire.
- créer toutes les possibilités pour conduire l'intellect au plus haut développement selon les capacités individuelles

- Encourager la réflexion indépendante par une présentation intellectuellement honnête et équitable de différentes approches et positions.
- Apprendre aux élèves et aux étudiants à valoriser l'activité physique par des activités de loisir saines et un travail constructif.
- Encourager les élèves et les étudiants à s'engager dans des activités de loisirs créatives
- Encouragez-les à se familiariser avec un mode de vie sain et à pratiquer la tempérance chrétienne dans tous les domaines de la vie.
- Communiquer l'espoir de cette vie et de la vie éternelle par nos paroles et nos actions.

1.3 Domaines

Conformément à notre approche holistique, nous voulons aider chaque personne qui vient à Bogenhofen en tant qu'élève ou étudiant à apprendre et à se développer physiquement, émotionnellement, intellectuellement, spirituellement et socialement. L'atmosphère familiale offre de nombreuses occasions de le faire. Comme nous sommes convaincus qu'un développement holistique positif n'est possible que dans le cadre d'une relation avec Dieu, nous encourageons les gens à mieux le connaître et à accepter et vivre les principes inscrits dans la Bible.

En conséquence, ce document est divisé en trois parties principales :

1. La vie avec Dieu
2. Vivre avec des principes
3. Vivre avec d'autres personnes

Chacune de ces sections traite des principes importants à enseigner dans notre école. Tous les domaines de la personnalité sont abordés.

Nous attendons de chaque élève et de chaque étudiant qu'il accepte ces principes avant de venir à Bogenhofen. Nous souhaitons une coopération confiante dans l'effort commun pour grandir ensemble et devenir des personnes qui aiment Dieu et leurs semblables et qui sont prêtes à servir.

2. LA VIE AVEC DIEU

La vie spirituelle est au centre de notre vision du monde car nous sommes convaincus que Dieu est notre Créateur et qu'il nous a rachetés par son Fils Jésus-Christ. À Bogenhofen, nous voulons permettre aux jeunes de connaître Dieu et Jésus-Christ de plus près et de prendre une décision consciente pour Lui. C'est pourquoi nous encourageons chaque élève et étudiant à s'y ouvrir et à développer la volonté d'en témoigner auprès des autres. Il est important pour nous de promouvoir les points centraux suivants de la vie avec Dieu sur notre campus.

2.1 Temps de dévotion personnelle

Bien que nous ne prescrivions pas de temps séparés pour cela, nous encourageons chaque élève et étudiant à avoir un temps personnel de dévotion silencieuse chaque jour. L'étude de la Bible et le contact avec Dieu dans la prière donnent des impulsions décisives pour le développement d'une personnalité équilibrée et aident à cultiver une bonne relation avec les autres.

2.2 Études bibliques, cercles bibliques et de prière

Nous encourageons tous les élèves et étudiants à étudier la Bible et à prier ensemble en petits groupes. Les expériences spirituelles partagées motivent une vie pratique avec Dieu et aident à être heureux et satisfait dans d'autres domaines de la vie également. Ils renforcent la foi et se connectent les uns aux autres.

L'enseignement systématique de la Bible comme préparation au baptême est également un élément important de la croissance spirituelle. Nous encourageons tous les élèves et étudiants de Bogenhofen à profiter de cette opportunité ou à donner eux-mêmes des cours de Bible aux autres.

2.3 Dévotion publique, services religieux et cours pour les jeunes

Pour les adventistes du septième jour, contempler la Parole de Dieu ensemble et prier ensemble font partie de la compréhension biblique de la vie chrétienne et de l'église. C'est pourquoi les écoles adventistes organisent des dévotions publiques pour rappeler à chacun que chaque jour est un don de Dieu et que l'école ne se limite pas à l'enseignement académique. Ces dévotions sont destinées à relier spirituellement la famille de l'école et à orienter chaque individu vers une rencontre avec Dieu. Il est considéré comme naturel que tous les élèves et étudiants participent à ces dévotions. Nous sommes heureux que le plus grand nombre possible d'élèves et d'étudiants participent activement à la conception et à la réalisation de ces dévotions.

Les services du sabbat matin favorisent également la communion des croyants et la prise de conscience de l'Église de Dieu. Les sessions pour les jeunes dans les différents groupes ont pour but

de s'adresser personnellement à chaque jeune et de leur faire comprendre la signification et la pertinence de la Bible. On peut y faire l'expérience de l'église à petite échelle.

Veillez noter :

Nous attendons la participation aux dévotions quotidiennes, qui ont lieu pendant la semaine le matin et le soir. La participation aux services religieux, à l'école du sabbat et aux événements des groupes de jeunes est également attendue.

2.4 Respect du sabbat

Le sabbat est un jour où Dieu veut nous rencontrer. C'est un jour de joie et de fraternité et le point culminant de toute la semaine. Il est censé se distinguer des autres jours de la semaine en n'ayant pas les activités habituelles (Esaïe 58:13-14), mais seulement celles qui favorisent la communion avec Dieu.

Selon la compréhension biblique, le sabbat commence le vendredi soir et dure du coucher au coucher du soleil (voir Néhémie 13:19). Les heures du sabbat sont des heures spéciales car ce jour est sanctifié et béni par Dieu. La Bible dit très clairement dans le quatrième commandement (Exode 20:8-11) que tout travail doit se reposer en ce jour. À Bogenhofen, nous respectons et honorons le jour de repos de Dieu. Par conséquent, toutes les tâches liées au travail ou à l'école sont terminées à temps avant le début du sabbat. En outre, les arrivées et les départs ne doivent pas avoir lieu ce jour-là. Nous voulons nous assurer que les autres ne doivent pas non plus travailler pour nous le jour du sabbat (Exode 20:10), par exemple en faisant des achats, en utilisant des services, etc. Les activités de loisirs devraient également être conformes au caractère d'un jour de repos divin, en ce sens que chacun devrait se poser la question : Ce que je veux faire maintenant favorise-t-il ou entrave-t-il ma communion avec Dieu ? Les activités missionnaires conjointes visant à apporter de la joie aux autres êtres humains sont encouragées.

Veillez noter :

Parce que Dieu a béni le jour du sabbat, nous voulons également accorder une attention particulière au début et à la fin du sabbat. Nous voulons nous y préparer consciemment et désirer des activités le jour du sabbat qui nous permettent d'expérimenter la bénédiction spéciale de ce jour. Le travail, y compris le travail scolaire, est interdit le jour du sabbat.

2.5 Activités missionnaires

Il est important de ne pas garder pour soi les connaissances et les expériences acquises, mais de les partager avec d'autres personnes. Vivre avec Dieu inclut également le fait de témoigner de sa foi à des personnes qui ne connaissent pas encore Dieu ou qui n'ont pas encore pris une décision consciente pour Lui. Cela renforce la foi et la relation avec Dieu. Nous encourageons nos élèves et étudiants à développer un style de vie missionnaire et recommandons, entre autres, la participation

aux activités de l'équipe missionnaire ainsi que de l'église adventiste de Bogenhofen. En outre, en tant qu'école, nous promouvons également des activités dans le pays et à l'étranger, telles que des expositions sur la santé, des conférences d'évangélisation, l'évangélisation de livres, la mission étudiante, etc.

3. VIVRE AVEC DES PRINCIPES

3.1 Orientation de vie

Nous croyons que Dieu est notre Créateur et Jésus-Christ notre Rédempteur, dont nous attendons le retour. Par conséquent, nous voulons façonner nos vies de manière à ce qu'elles correspondent à sa volonté telle qu'elle est révélée dans la Parole de Dieu. Nous attendons de chaque élève et étudiant qui fréquente notre école qu'il soit fondamentalement ouvert à une telle orientation dans la vie.

3.2 Développement du caractère

Les enseignants et le personnel s'engagent à aider chaque élève et étudiant à se développer personnellement tout en bénéficiant d'une bonne éducation académique. Bien entendu, il s'agit avant tout de la responsabilité de l'individu. Chaque personne, quel que soit son milieu, a la possibilité de développer son caractère pour le meilleur ou pour le pire si elle est ouverte à l'impulsion nécessaire.

Les traits de caractère à transmettre par un séjour à Bogenhofen sont notamment les suivants : Honnêteté, fiabilité, maîtrise de soi, amabilité, serviabilité, considération, diligence, volonté de pardonner, tolérance et volonté d'accepter l'autre, capacité de correction et ouverture, autonomie, etc.

La pédagogie à Bogenhofen est conçue pour apporter un soutien personnel à chaque individu afin que ce processus puisse réussir. Dans ce qui suit, nous examinerons plus en détail certains domaines choisis de la personnalité, qui sont indispensables pour les préoccupations de notre pédagogie et pour une bonne réussite du processus de développement mentionné.

3.3 Indépendance

La façon dont nous vivons concrètement dépend de notre façon de penser. Par conséquent, notre volonté de réfléchir et d'agir de manière prudente et réfléchie revêt une importance particulière. Il est important que chaque élève et étudiant réfléchisse à son propre comportement.

Par le biais de dévotions, de leçons scolaires, de leçons pour les jeunes, d'études bibliques en cercles plus restreints, de leçons et de conversations personnelles, nous essayons de donner des pistes concrètes pour cette réflexion active. La culture des jeunes d'aujourd'hui, avec ses nombreuses variantes, tente de parvenir à une standardisation des comportements. Ses créateurs sont convaincus qu'ils savent exactement ce que les jeunes aiment et ce dont ils ont besoin. Cela peut facilement conduire à un cercle vicieux, car la pensée latérale dans un sens positif n'a plus lieu d'être. La pédagogie biblique-aventiste s'est fixé pour objectif de briser cette situation et d'aider les jeunes à penser de manière indépendante et à agir de manière responsable. C'est pourquoi nous

appelons chaque élève et étudiant de Bogenhofen à ne pas se contenter de copier tout ce que la culture d'aujourd'hui a à offrir, mais à tout examiner avec attention et à ne garder que ce qui est bon (1 Thessaloniens 5:21).

3.4 Médias

La Bible parle de préserver notre esprit et notre âme (1 Thessaloniens 5:23). Les médias tels que les films, les jeux informatiques, les livres et la musique jouent un rôle particulier à cet égard. Dans tous ces cas, une influence massive est exercée sur la pensée et les sentiments des gens. Ellen G. White parle très directement de garder les "entrées de nos âmes" (*Actes des Apôtres*, 517). Elle entend par là que nous devons prêter une attention toute particulière à ce qui occupe notre esprit et nourrit notre âme, car notre monde de pensées a une influence considérable sur notre vie.

À Bogenhofen, nous sommes très soucieux d'enseigner à nos élèves et étudiants les critères d'évaluation des médias, afin qu'ils apprennent à décider eux-mêmes de ce qui est bon. À titre d'exemple dans le domaine de la musique, nous soulignons que la scène musicale actuelle n'est souvent pas compatible avec les principes chrétiens bibliques en ce qui concerne ses fondements et ses objectifs. Pour cette raison, nous rejetons également la musique rock et pop chrétienne pratiquée dans les milieux chrétiens et ne souhaitons pas qu'elle soit entendue ou jouée dans nos locaux. Nous demandons à chaque élève de respecter cela. Dans le même temps, nous les encourageons à examiner ouvertement et attentivement les principes présentés dans les leçons de la salle de réunion ou à d'autres occasions pour voir s'ils répondent aux critères mentionnés dans Philippiens 4:8 : "Tout ce qui est vrai, ce qui est honorable, ce qui est juste, ce qui est pur, ce qui est beau, ce qui a une bonne réputation, soit pour la vertu, soit pour la louange - ayez ces choses à l'esprit !" Une grande partie de ce qui est proposé aujourd'hui dans les domaines du cinéma, de la musique et de la littérature doit être exclue d'emblée selon ces principes.

Veillez noter :

Nous nous attendons à ce que les médias tels que les films (de cinéma), l'internet, les DVD et les médias imprimés soient traités avec soin. Cela signifie que les médias au contenu douteux (pornographie, violence, crime, occultisme, etc.) et la musique du large éventail de la musique rock ne peuvent être consommés. La fréquentation des discothèques, des bars et autres lieux douteux est interdite.

3.5 Médias de communication

En tant qu'êtres humains, nous sommes conçus pour communiquer. Cela peut être facilité par les moyens de communication modernes, mais d'un autre côté, cela peut aussi être rendu plus difficile. Nous nous engageons à utiliser ces médias de manière responsable, en tirant parti de leurs caractéristiques positives (par exemple, l'accessibilité facile, les canaux de communication rapides) et en évitant les dangers (par exemple, la noyade dans les médias électroniques, la solitude réelle au milieu de toutes les possibilités de communication).

Veillez noter :

Les réglementations décrites en annexe s'appliquent à l'utilisation des smartphones, etc.

3.6 Mode de vie sain

En tant que créatures de Dieu, nous sommes également responsables de notre santé et de notre environnement. Cela signifie, entre autres, qu'il faut faire très attention à ce que l'on mange. Aujourd'hui, nous savons plus que jamais quelle influence le bien-être physique a sur les gens. Cela implique à la fois l'abstinence et la modération : nous nous abstenons de ce qui est nocif pour notre corps et notre esprit : les substances qui entraînent un comportement d'accoutumance et une dépendance sont à éviter. En outre, nous sommes également modérés dans le bien et prenons au sérieux les conseils d'Ellen G. White concernant un mode de vie responsable : une alimentation saine, suffisamment d'eau, suffisamment de lumière du soleil, beaucoup d'exercice et d'air frais, suffisamment de repos et de sommeil, l'abstinence et la modération, et la confiance en Dieu (NEWSTART).

Dans notre église mondiale, nous professons un régime végétarien, que nous promovons également sur notre campus. Aucun poisson ou produit à base de viande ne peut être introduit dans le réfectoire, ni transformé dans la boutique de jus de fruits ou dans les cuisines domestiques. Nous voulons gérer la nourriture de manière responsable.

Veillez noter :

Nous voulons un mode de vie équilibré, exempt d'addictions et de dépendances. Tout ce qui crée une dépendance est à éviter. Les boissons caféinées, le tabac, l'alcool et tous les autres types de drogues et de stupéfiants sont tabous.

3.7 Apparition

"Habillez-vous pour impressionner le Christ." En tant qu'école chrétienne, nous apprécions une apparence soignée et modeste. Comme l'apparence de nos vêtements, de notre coiffure et de nos bijoux envoie des signaux, nous voulons être attentifs à la manière dont nous nous présentons, surtout en tant que chrétiens. Cela inclut le respect des principes de moralité et de décence à tout moment.

Nous voulons une apparence qui soit appropriée à l'occasion et qui tienne compte des convenances. Il faut éviter de mettre l'accent sur les attirances sexuelles et les extrêmes de la mode. Une hygiène personnelle régulière et des vêtements de bon goût favorisent notre bien-être et celui de notre entourage.

Veillez noter :

Nous attendons que les vêtements et l'apparence respectent les principes de moralité et de décence à tout moment. Il est interdit de porter des vêtements trop serrés ou trop légers (transparents) qui envoient des signaux sexuels (par exemple, pas de décolleté, pas de bretelles de soutien-gorge visibles, des jupes qui descendent au moins jusqu'au genou et qui ne remontent pas à plus d'une largeur de main au-dessus du genou en position assise). Le ventre, le dos et les épaules doivent être couverts (les bretelles doivent être larges d'au moins trois doigts). Cette règle (à l'exception de la couverture complète des épaules) s'applique également aux cours d'éducation physique ainsi qu'aux travaux physiques (d'été) sur le campus. La couleur des cheveux doit paraître naturelle et les coupes de cheveux doivent être appropriées. Le port de bijoux (à l'exception d'une alliance) est interdit. Cela inclut les bijoux d'imitation (métaux précieux, pierres précieuses, perles, etc.). Les exceptions sont les bracelets d'amitié ou similaires, qui ne sont pas en métal et sont toujours portés discrètement. Le vernis à ongles et le maquillage doivent être utilisés avec parcimonie (voire pas du tout) et doivent paraître naturels et discrets.

3.8 Les relations

Les relations amoureuses doivent être caractérisées par la maturité émotionnelle, la maîtrise de soi et la raison, ainsi que par la conformité aux directives bibliques. Nous comprenons quand les jeunes apprennent à se connaître et à s'aimer à Bogenhofen. Ce faisant, nous demandons à chaque étudiant de prendre au sérieux le conseil suivant d'Ellen G. White : "L'affection à un jeune âge devrait être retenue jusqu'à ce que le moment vienne où l'on est assez vieux et assez expérimenté et où l'on peut la montrer d'une manière honorable et décente. [...] Une adolescente peut mal évaluer si une autre personne aussi jeune qu'elle peut être un partenaire pour la vie." (*Adventist Home*, 79) En outre, nous savons, grâce à des décennies d'observation, que les élèves perdent facilement leur concentration sur le travail scolaire lorsqu'ils sont amoureux et que des amitiés trop précoces peuvent entraîner un déclin de l'intérêt spirituel.

Nous encourageons les élèves et les étudiants à apprendre à se connaître dans le cadre des diverses activités de groupe et nous leur demandons de traiter le sujet de l'amitié spéciale de manière très responsable. Tant que la personnalité d'une personne n'est pas pleinement développée et que le processus de recherche de son identité n'est pas achevé, aucune amitié étroite avec une personne du sexe opposé ne peut être menée de manière significative. Il est toujours préférable de se trouver soi-même avant de chercher une autre personne.

Les jeunes qui sont amis ont tendance à se séparer du groupe par deux. Cela change la communauté et la dynamique du groupe. Dans ce contexte, nous demandons à tous ceux que cela concerne de s'abstenir de manifestations d'affection trop explicites en public. Les rencontres privées d'un jeune homme et d'une jeune femme derrière des portes closes ne sont généralement pas autorisées.

La fréquentation de l'école de Bogenhofen doit être axée sur le développement des études et du caractère et non sur la connaissance d'un petit ami ou d'une petite amie. Nous recommandons une interaction désinhibée et conviviale, qui respecte toutefois toujours les limites de la décence.

Veillez noter :

Les amitiés doivent être considérées avec beaucoup d'attention. Les expressions trop claires d'affection en public (baisers, etc.) sont à proscrire. Les visites dans les chambres du sexe opposé ne sont généralement pas possibles. Les exceptions sont réglementées par la direction du foyer.

3.9 Ouverture d'esprit et capacité de correction

Les éducateurs ont pour mission d'éduquer et de guider. Ce faisant, ils sont tenus de féliciter et de renforcer les comportements positifs, mais aussi - si nécessaire - de réprimander et de corriger. Nous voulons accomplir cette tâche dans un bon esprit et avec beaucoup d'amour, mais aussi avec la plus grande empathie et compréhension possible pour le jeune, en tenant compte de son développement individuel. En particulier dans le cas des mineurs, nous nous efforçons de coopérer étroitement et en toute confiance avec les parents ou les tuteurs. Nous attendons de tous les participants qu'ils abordent ce processus éducatif en toute franchise.

Le fait qu'une personne accepte de se faire dire quelque chose, surtout par ses parents et ses éducateurs (et plus tard aussi par ses supérieurs), fait partie de sa maturité croissante. Ceux qui s'enferment ici et suivent leur propre voie ne sont plus disposés à apprendre, interrompent le processus d'apprentissage positif et s'isolent de plus en plus de la communauté.

Veillez noter :

Nous demandons à tous les étudiants d'être ouverts, désireux d'apprendre et capables de corriger.

3.10 Diligence et persévérance

En particulier dans un internat, il est important de faire attention à l'équilibre entre le travail et le temps libre. Toutefois, cela ne peut réussir que si le temps disponible est bien planifié. Nous sommes heureux de fournir une assistance dans la gestion du temps, la méthodologie efficace d'apprentissage et une bonne organisation du temps libre. La diligence et la persévérance ne constituent pas seulement la base de la réussite scolaire, mais elles préparent également le caractère pour les tâches ultérieures dans la famille, la communauté et la profession.

Une partie essentielle de la préoccupation éducative à Bogenhofen est le travail hebdomadaire auquel chaque élève et étudiant participe. Ils sont également accompagnés et guidés par le personnel et les enseignants. Nous sommes convaincus que le travail en commun favorise les relations entre les personnes et renforce l'identification à l'école. Des après-midi de travail réguliers peuvent permettre d'acquérir des traits de caractère tels que la diligence et la persévérance, ainsi que des compétences et des aptitudes pratiques. Un travail pratique bien fait donne un sentiment de réussite. Pour ces raisons, nous attendons de chaque élève et étudiant qu'il ait une attitude

positive envers les après-midi de travail. Des informations plus détaillées sur le travail de l'après-midi peuvent être trouvées dans les directives pertinentes (voir annexe).

3.11 La propriété d'autres personnes

Les terrains, les bâtiments et les installations doivent être traités correctement et avec soin. Les dommages et les pertes doivent être signalés immédiatement au chef de classe ou à la direction ou l'administration du dortoir. Comme chaque élève doit avoir une assurance responsabilité civile, celle-ci couvre généralement les dommages subis sans que l'école ou l'élève n'aient à payer. L'atmosphère de respect mutuel souhaitée exclut la destruction gratuite des biens de l'école.

Veillez noter :

Les skateboards, rollers, etc. ne peuvent être utilisés qu'à l'extérieur des bâtiments. De même, les jeux de ballon et le port de chaussures de football ne sont pas autorisés à l'intérieur des bâtiments. Les chaussures d'intérieur sont obligatoires pour l'utilisation du gymnase.

3.12 Armes

Les armes de toutes sortes (armes à feu, armes blanches, fusils à air comprimé, etc.) et autres équipements de combat ne sont pas autorisés dans les locaux de l'école.

3.13 Vivre

La vie en commun sur le campus est un élément essentiel de l'éducation dispensée à Bogenhofen. Pour cette raison, et afin de pouvoir gérer l'école de manière financièrement viable, les élèves ne sont autorisés à vivre en dehors de l'enceinte de l'école qu'avec une permission spéciale. Ces exceptions sont dans le cas d'étudiants mariés ou s'il existe une possibilité de logement chez des proches. La décision à ce sujet appartient au comité administratif de l'école.

4. VIVRE AVEC D'AUTRES PERSONNES

"Aucun homme n'est une île" - cette célèbre phrase du poète anglais John Donne (1572-1631) est devenue un dicton courant et veut faire comprendre qu'aucun être humain ne peut vivre uniquement pour lui-même. Nous sommes conçus pour la communauté, pour les rencontres et pour les relations avec d'autres personnes. La Bible voit les choses de la même manière et contient donc de nombreux conseils pour une interaction bonne et positive les uns avec les autres. Il dit même que nous devons "aimer notre prochain comme nous-mêmes" (Matthieu 23:39) et que nous devons toujours traiter les autres comme nous aimerions être traités (Matthieu 7:12). Voici une série de principes de base qui nous tiennent à cœur pour vivre ensemble à Bogenhofen. Une cohabitation positive ne facilite pas seulement la vie commune, mais constitue également un témoignage fort pour Jésus (Jean 17:21, 23).

4.1 Contact amical

La gentillesse se manifeste à la fois par des expressions faciales et par une compassion et un intérêt réels pour l'autre. Elle cherche à encourager l'autre personne. Peu importe qui nous rencontrons, notre comportement doit toujours contribuer à créer une atmosphère positive et amicale.

4.2 Transactions honnêtes

Nous voulons être honnêtes et ouverts l'un envers l'autre. Dire la vérité demande parfois du courage, mais surtout une confiance mutuelle. À Bogenhofen, nous nous efforçons de créer une atmosphère de confiance dans laquelle on peut être authentique sans hésitation.

Le principe d'honnêteté s'applique avant tout aux domaines suivants :

1. Une communication ouverte et transparente entre eux et avec le personnel de l'école.
2. Une communication directe et honnête au lieu de parler dans le dos d'autrui.
3. Le courage d'être honnête même devant Dieu, qui peut alors mieux nous aider.
4. Le respect inconditionnel de la propriété d'autrui. D'une part, il s'agit de ce qui appartient à l'école ou aux autres élèves et étudiants, mais d'autre part, il s'agit aussi d'un traitement honnête des données provenant d'Internet dans le cadre de la législation et du règlement d'utilisation des ordinateurs de Bogenhofen (cf. annexe).
5. Performance honnête et personnelle dans les travaux scolaires, les examens, les travaux de semestre, les devoirs, etc., sans tricher ni frauder (cf. la politique de plagiat en annexe).

4.3 Manipulation réfléchie

La considération fait partie d'un comportement positif dans un groupe ou une communauté. Faire preuve de considération, c'est mettre de côté ses propres intérêts, préférences et prérogatives (supposées) en faveur d'une autre personne afin de lui faciliter la tâche et de lui témoigner

concrètement de la gentillesse et de l'amabilité. La liberté d'une personne s'arrête là où la liberté et le bien-être d'une autre personne sont restreints. La Bible y fait également référence lorsqu'elle dit que nous devons avoir "une compassion sincère, de la bonté, de l'humilité, de la douceur, de la patience" (Colossiens 3:12-13).

Dans une école comme Bogenhofen, les occasions de faire preuve de considération sont innombrables : dans la vie avec les colocataires, dans les relations avec les professeurs et les camarades de classe ou les autres élèves en classe, dans le comportement hors du campus, etc. Nous demandons à chaque élève d'être prévenant, de respecter les droits et les préférences des autres et, si possible, de se mettre à leur place.

4.4 Traitement respectueux

Paul exhorte ses lecteurs à se traiter mutuellement avec respect : "L'un doit précéder l'autre avec révérence" (Romains 12:10) et "dans l'humilité, respectez les autres plus que vous-mêmes" (Philippiens 2:3). Cela devrait également caractériser l'interaction à Bogenhofen. Ici, il devrait être clair dans une interaction amicale que Dieu "ne regarde pas la personne" (Actes 10:34), mais accepte chaque personne, peu importe la culture ou la race à laquelle elle appartient ou le pays d'où elle vient.

Une interaction respectueuse consiste également à suivre les instructions et à prendre les explications au sérieux. C'est indispensable pour le processus pédagogique. Le respect nécessaire s'exprime également dans la manière dont nous communiquons les uns avec les autres. Le langage que nous utilisons est très important ici. Nous considérons que les règles de politesse vont de soi.

4.5 Contact utile

Nous voulons nous aider et nous soutenir mutuellement. Cela fait partie de la mission chrétienne. Paul écrit directement après son conseil sur le respect mutuel : "... et que chacun ne regarde pas à ce qui lui est propre, mais aussi à ce qui sert à l'autre" (Philippiens 2:4). Dans Galates 6, il parle d'aider l'autre, même si cette personne fait preuve de faiblesse ou commet une erreur. C'est ce que Paul veut dire quand il dit (v. 2) : "Portez les fardeaux les uns des autres".

Dans une école, il existe de nombreuses façons d'apporter de l'aide et de montrer aux autres que vous êtes sincères et que vous voulez les soutenir. Il peut s'agir d'une aide pour les questions scolaires ou d'un soutien pour les besoins personnels et les crises. Il suffit souvent d'écouter activement et de faire preuve de compassion envers l'autre personne. La prière commune peut également constituer une aide et un renforcement particuliers.

Veillez noter :

Les élèves et les étudiants sont tenus d'être totalement honnêtes dans leurs relations entre eux et dans toutes leurs performances. Il est expressément interdit de tricher aux examens (sous quelque forme que ce soit), de copier les devoirs d'autres élèves, de plagier, etc.

4.6 Comportement décent

Le comportement décent comprend l'apparence extérieure (cf. ci-dessus), les relations (cf. ci-dessus) et également le langage utilisé. Selon Philippiens 4:8, nous ne devons prêter attention qu'à ce qui est pur et honorable. On dit aussi que Bogenhofen est connu pour son langage bon et positif.

Paul dit dans 1 Corinthiens 15:33, "Les mauvaises fréquentations corrompent les bonnes mœurs." Il faut donc faire attention à qui l'on s'associe ou se lie d'amitié. "Dis-moi avec qui tu t'associes et je te dirai qui tu es" est un dicton ancien mais toujours vrai. C'est pourquoi il faut choisir ses connaissances et ses amis très consciemment. Rapidement et parfois même imperceptiblement, on peut être soumis à une influence négative qui inhibe ou empêche la construction positive de son caractère. Nous nous réjouissons lorsque les élèves et les étudiants sont également encouragés dans leur développement par leur interaction quotidienne avec les autres et contribuent ensemble à une atmosphère positive.

4.7 Contact indulgent

Dans le Notre Père, la prière que Jésus a enseignée à ses disciples, le pardon que nous demandons à Dieu est directement lié au pardon que nous montrons aux autres (Matthieu 6:12-15). À une autre occasion, Jésus exhorte ses disciples à pardonner aux autres de tout leur cœur (Matthieu 18:35). Ce principe important, qui doit régir la manière dont les chrétiens se traitent les uns les autres, devrait également être mis en pratique à Bogenhofen. Il peut arriver que l'on pense, parle et fasse le mal les uns contre les autres. Nous vivons chaque jour du pardon de Dieu - et nous avons aussi besoin du pardon de nos semblables. De la même manière, nous devons nous aussi être prêts à pardonner aux autres lorsqu'ils nous ont fait du mal.

Cet esprit de pardon mutuel est ce que nous souhaitons pour la convivialité à Bogenhofen. Les gens peuvent se tromper et faire des erreurs. Nous nous efforçons de reconnaître nos erreurs, de rectifier le tir et de demander pardon. Ni la position ni un éventuel orgueil personnel ne doivent nous empêcher de nous approcher les uns des autres et de nous excuser. Nous encourageons chaque individu à toujours être prêt à reconnaître ses erreurs, à demander pardon et à réparer les choses. Cela révèle la force de caractère et le courage et sert à rendre les relations plus fortes qu'elles ne l'étaient auparavant.

5. CONSÉQUENCES DE NOTRE PÉDAGOGIE

Chaque famille a besoin de ses règles de vie commune. Bien entendu, notre objectif premier n'est pas de veiller au respect de ces règles. Nous voulons que les principes qui les sous-tendent soient compris et internalisés. Nous souhaiterions que le temps passé à Bogenhofen amène chacun à s'identifier à eux. Notre objectif n'est pas la conformité aveugle aux règles, qui cesse immédiatement lorsque le campus est quitté, mais l'indépendance et la responsabilité personnelle dans la pensée et l'action (voir Ellen G. White, *Education*, 15-16).

En même temps, nous ne pouvons pas attendre que chacun reconnaisse et affirme chaque règle pour lui-même. Notre règlement scolaire s'applique donc à toute personne qui décide de fréquenter notre école. Nous devons être conscients que chacun a une responsabilité et " fait l'école " au-delà des limites du campus par son comportement et son apparence.

Si les règles ne sont pas respectées, il y a aussi des conséquences. Le principe suivant est important pour nous, qui est également exprimé dans la parabole du "fils prodigue" (Luc 15:11-32) : Plus important qu'un acte commis ou une règle enfreinte est l'attitude que la personne concernée adopte à son égard. Lorsque le père se rend compte que son fils regrette profondément ce qui s'est passé et lui demande pardon, il est clair pour lui qu'il lui pardonnera et l'acceptera à nouveau comme son fils légitime.

Pour nous, cela signifie que les responsables de l'administration du foyer et de l'école cherchent avant tout à savoir comment l'élève ou l'étudiant se sent par rapport à ce qui s'est passé. Si l'inquiétude et le remords sont évidents, tout est mis en œuvre pour aider cette personne, dans la mesure du possible sans faire de vagues. Le comité pédagogique s'efforce également d'agir en fonction de ces directives.

5.1 Expulsion de l'école

Avec toute la compréhension que l'on peut avoir pour l'individu et ses problèmes personnels, il faut cependant trouver un équilibre dans les cas individuels entre la possibilité d'éduquer l'individu et le bien de toute la communauté scolaire. Dans le cas de certaines violations des règles, une expulsion immédiate peut être prononcée pour la protection de l'ensemble du corps étudiant. Toutefois, cette mesure n'est prise qu'après un examen approfondi des faits et des discussions approfondies avec la personne concernée.

L'expulsion est plus susceptible de se produire pour les infractions suivantes :

- Drogues illégales (possession, consommation, vente)
- Possession d'armes à feu, de munitions et de pétards sur le campus
- Activités criminelles

Les exceptions ne sont possibles qu'à la majorité des deux tiers du comité pédagogique et seulement si un danger pour des tiers est manifestement exclu.

En outre, une expulsion peut également avoir lieu pour les infractions suivantes dès la première infraction, si l'AP le juge nécessaire :

- Alcool (possession, utilisation, vente)
- Tabac (possession, utilisation, vente)
- Possession d'armes tranchantes et d'armes blanches sur le campus
- Rapports sexuels (illégitimes)
- Mobbing
- Activités occultes
- Activités contraires à l'esprit et aux idéaux et méthodes pédagogiques du SSB

S'il n'est pas clair si, par exemple, un certain couteau est considéré comme une arme ou seulement comme un "accessoire ADWA", il est possible de le vérifier auprès de la direction du foyer.

5.2 Prévention de la toxicomanie

Les drogues sont de plus en plus largement acceptées dans notre société. Il s'agit non seulement des drogues légales comme l'alcool, le tabac et les analgésiques en vente libre, mais aussi, de plus en plus, des drogues illégales comme le cannabis ou les médicaments délivrés sur ordonnance (narcotiques, antidépresseurs, Ritalin, etc.).

Cela devient également un défi de plus en plus important pour les écoles. Afin de protéger au mieux les élèves qui nous sont confiés contre de tels dangers, nous nous réservons le droit de demander à tout moment à tout élève suspecté de consommer des drogues de passer un test de dépistage. Il peut s'agir d'un test d'urine, de sang ou de cheveux. En cas de suspicion, la personne concernée a le devoir de coopérer à un tel test. La violation de ce devoir de coopération est pratiquement équivalente à la consommation de drogue et une expulsion de l'école par le comité pédagogique est très probable comme conséquence. Si le test est négatif, l'école prend en charge les frais. Si le test est positif, l'élève ou ses parents en supporteront les frais.

6. ANNEXE

6.1 Règlement sur l'utilisation des ordinateurs

L'utilisation des ordinateurs, de l'Internet, des imprimantes et des scanners du Seminar Schloss Bogenhofen (SSB) est soumise aux règles suivantes, que chaque utilisateur accepte en signant.

6.1.1 Personnes

En principe, les personnes suivantes sont autorisées à utiliser à la fois les ordinateurs et l'Internet :

- Élèves
- Étudiants
- Employés
- Locataire
- Invités

6.1.2 Compte utilisateur

Chaque élève, étudiant et membre du personnel reçoit un compte utilisateur avec lequel il peut se connecter aux ordinateurs du réseau du SSB. Les invités, les conjoints et les membres de la famille résidant à Bogenhofen reçoivent un compte utilisateur sur demande. Le compte d'utilisateur ne sera activé que lorsque la déclaration de consentement aura été signée.

Le compte d'utilisateur reste valable pendant toute la durée de l'activité éducative ou professionnelle et est entièrement supprimé à la fin de celle-ci.

Le compte utilisateur ne peut être utilisé que par le propriétaire. Il est interdit de transmettre des mots de passe ou de transférer un ordinateur enregistré, ou de s'approprier le mot de passe d'une autre personne.

Toute tentative de contourner le login de l'utilisateur ou d'accéder d'une autre manière aux éléments du réseau ou à Internet, ainsi que de contourner les filtres ou les verrous des sites web, est interdite, de même que la visualisation et l'utilisation de données pour lesquelles l'utilisateur n'a pas été expressément et sciemment autorisé.

6.1.3 Stockage privé

Un espace de stockage privé de 5 Go maximum est disponible pour chaque utilisateur dans le réseau local (lecteur U :). Il n'est pas recommandé de stocker des informations privées sur des lecteurs/dossiers locaux ou publics, car les données contenues dans ces zones sont purgées ou supprimées à intervalles irréguliers, sans avertissement.

6.1.4 Imprimer

L'impression n'est possible ou autorisée via le réseau local que pour les utilisateurs enregistrés. Chaque processus d'impression est automatiquement enregistré par le système et facturé selon les tarifs en vigueur.

6.1.5 Ordinateur privé

Les ordinateurs privés qui échangent des données sous quelque forme que ce soit avec le réseau de la SSB ou d'autres ordinateurs privés de la SSB doivent être vérifiés au niveau des dispositifs de sécurité et enregistrés par le service informatique avant d'être utilisés.

Les ordinateurs privés ne peuvent être connectés qu'aux prises de réseau dans les appartements, aux prises spécialement identifiées dans la bibliothèque ou dans les classes désignées.

6.1.6 Ordinateurs du SSB et accès au réseau pour les ordinateurs privés

Les ordinateurs de la SSB sont disponibles à différents endroits, chacun avec des caractéristiques de performance différentes et aux heures publiées respectives :

	Terminaux d'information MH & BH	Salle informatique Administration	Foyer de la bibliothèque	Magazine de la bibliothèque 1	Salle de lecture de la bibliothèque	Salle de classe du château	Ancienne chapelle Salle de classe
Réseau local		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Accès à l'Internet	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Impression (sur place)		✓	✓	✓	✓		
Scanner		✓	✓				
Téléphonie sur Internet autorisée				✓			✓

Qui peut s'inscrire où ?

ORG 5-6 (ordinateur portable : NON)	✓	✓					
ORG 7-8 (ordinateur portable : NON)	✓	✓	✓				
Étudiants en langues, SMs (ordinateur portable : OUI)	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Étudiants TS & SoE (ordinateur portable : OUI)	✓	✓	✓	✓	✓		✓

Les élèves d'ORG 5 et 6 ne peuvent utiliser internet que dans la salle informatique et aux bornes d'information. Les élèves des ORG 7 et 8 peuvent également utiliser les PC dans le foyer de la bibliothèque, mais uniquement à des fins scolaires.

6.1.7 Code de conduite général

Toute modification du logiciel ou du matériel est interdite sans exception. Aucun programme ne peut être enregistré, installé ou lancé à partir de supports de données externes. Le retrait des câbles et les tentatives de réparation non autorisées sont interdits. Les dysfonctionnements doivent être signalés immédiatement à l'administrateur.

Chaque utilisateur s'engage à vérifier l'absence de virus et autres logiciels malveillants sur ses propres supports de données avant de les utiliser. Un logiciel anti-virus approprié est installé sur tous les ordinateurs. L'utilisateur doit participer de manière constructive à la maintenance du logiciel de pare-feu.

Il est interdit d'apporter ou de consommer de la nourriture ou des boissons dans la zone de tous les ordinateurs du SSB. La salle informatique et la bibliothèque sont des lieux d'étude ; il faut veiller au silence. Pour la téléphonie par Internet, le magasin 1 de la bibliothèque, ainsi que la salle de classe de la chapelle sont mis à disposition.

Tous les PC de la bibliothèque, de la salle informatique, ainsi que tous les autres moyens de communication compatibles avec Internet sur le campus de Bogenhofen, sont destinés exclusivement aux besoins scolaires ainsi qu'à la communication privée. Les ordinateurs des ménages privés sont exclus. L'utilisation à d'autres fins (par exemple le streaming vidéo, les jeux vidéo, les jeux d'argent, le matériel pornographique, le contenu occulte, le streaming musical, le darknet, etc.) est expressément interdite et entraînera une suspension temporaire du compte et éventuellement d'autres conséquences (selon les circonstances). Tout le trafic réseau est contrôlé en interne et les violations seront signalées et sanctionnées en conséquence.

En outre, il est expressément indiqué qu'il n'est pas permis de télécharger, d'utiliser ou de distribuer des logiciels et des données (vidéos, musique, images, etc.) protégés par le droit d'auteur sur Internet (à moins d'avoir obtenu le consentement exprès du détenteur du droit d'auteur), ni d'accéder à des réseaux et à d'autres ordinateurs par des moyens illégaux.

6.1.8 WLAN

Les résidents et les hôtes ont la possibilité d'utiliser le WLAN à Bogenhofen. Des points d'accès sont disponibles pour les invités dans le bâtiment administratif, le réfectoire et le château. Les tickets WLAN sont nécessaires pour s'authentifier aux points d'accès et peuvent être obtenus auprès de l'EDP, de la gestion domestique ou de l'entretien ménager. Il est interdit d'accorder aux élèves et aux étudiants du Seminar Schloss Bogenhofen et de l'école privée de Bogenhofen un accès WLAN via leur propre compte. L'utilisation de routeurs, commutateurs, ponts ou amplificateurs de transmission propres est expressément interdite. L'utilisateur des réseaux WLAN proposés est responsable de toutes les activités réseau effectuées à partir de sa connexion.

Les résidents ou les locataires ont le droit de posséder et d'utiliser leur propre réseau Wi-Fi. Cependant, ils doivent être vérifiés et approuvés par le département informatique afin de respecter les conditions d'utilisation. Les réseaux WLAN ne peuvent être utilisés que pour un usage personnel et ne peuvent être mis à la disposition des élèves et des étudiants. Les enfants des résidents ou des locataires constituent une exception à cette règle. Le réseau WLAN doit être clairement identifié par le nom de famille du résident dans le SSID (nom du réseau WLAN) et ne peut être utilisé qu'au moyen d'un cryptage sécurisé (WPA2).

6.1.9 Contrôles

L'utilisateur reconnaît que ses données stockées dans le réseau, son activité informatique actuelle sur les ordinateurs publics de Bogenhofen et son trafic Internet peuvent être enregistrés, visualisés et contrôlés par l'administrateur à tout moment. Sur les PC publics, le contenu de l'écran peut être visualisé par l'administrateur et le comité pédagogique. Les contrôles sont effectués à intervalles irréguliers et sans préavis et servent uniquement à vérifier le respect de ces règles et à détecter les risques pour la sécurité. Elles sont traitées de manière confidentielle, conformément à la loi sur la protection des données. Les incidents sont portés à l'attention de la direction de l'école uniquement.

6.1.10 Locataire

Les locataires s'engagent à contrôler et à faire respecter les présentes conditions d'utilisation au niveau de la connexion de leur appartement. Les locataires ne sont pas autorisés à accorder l'accès à l'Internet aux étudiants de l'ORG qui n'appartiennent pas à la famille du locataire. Ils seront tenus responsables des violations et un blocage de leur connexion peut en résulter. L'école se réserve le droit de bloquer l'accès à certains sites pour des raisons éthiques.

6.1.11 Conséquences juridiques

Il est expressément rappelé que toute violation de ces dispositions peut, dans certaines circonstances, constituer une infraction punissable au sens de la loi sur la protection des données, de la loi sur le droit d'auteur ou d'autres dispositions légales applicables de la République d'Autriche. Le SSB se réserve le droit de porter plainte dans de tels cas.

6.2 Médias de communication

6.2.1 ORG et mineurs

Il est conseillé aux étudiants de se procurer un téléphone portable à touches non connectées à Internet afin de pouvoir être joints, ou de joindre d'autres personnes, en dehors de l'heure du smartphone.

Tous les résidents des foyers pour garçons et pour filles qui participent à l'ORG doivent remettre leurs smartphones (bien sûr aussi les tablettes ou les smartwatches avec leur propre carte SIM ainsi que tous les autres appareils finaux compatibles avec Internet) à la direction du foyer respectif. Ceci s'applique également à tous les étudiants du cours DAF qui sont âgés de moins de 18 ans.

Les smartphones sont enregistrés auprès de la direction du dortoir et conservés dans le bureau de l'assistant, dans les bacs prévus à cet effet. Les smartphones qui ne sont pas enregistrés seront confisqués à la fin du semestre. Des conséquences supplémentaires sont réservées par la direction du dortoir et le comité pédagogique.

En principe, nous considérons la période jusqu'à 14h00 comme une période sans smartphone. Les smartphones sont délivrés après 14h00 par la direction du foyer aux conditions suivantes :

1. Pendant les heures de bureau officielles de l'après-midi, il est possible d'utiliser le smartphone pour contacter les parents et amis qui vivent en dehors du campus pendant 45 minutes. Cette utilisation a lieu sans exception à proximité immédiate du bureau à domicile.
2. Aucun smartphone n'est distribué le jour du sabbat.
3. S'il y a un voyage de jeunes le week-end (groupe de jeunes - pas d'invitations au repas du sabbat) ou un événement scolaire externe, il incombe aux organisateurs d'informer la direction de l'auberge s'ils souhaitent prendre le smartphone. Si aucune de ces informations n'est reçue, la direction du foyer ne délivrera pas de smartphones.
4. Le smartphone est remis aux élèves lorsqu'ils rentrent chez eux.

Lorsqu'un étudiant réintègre le campus, il est tenu de rendre le smartphone au bureau dès que possible et sans qu'on le lui demande (de manière proactive), au plus tard à l'heure d'ouverture suivante du bureau (Bringschuld).

La diffusion de smartphones au-delà des règles énumérées n'est autorisée que si une urgence le nécessite (par exemple, un accident dans la famille). Là aussi, c'est à la direction du foyer de décider.

Après-midi de travail : Il n'y a pas de problème de smartphone l'après-midi de travail.

Étudiants externes : les étudiants externes ont la permission d'apporter leur smartphone dans les locaux de l'école, mais doivent le garder en mode silencieux et caché dans leur sac lorsqu'ils sont sur le campus. Cela s'applique à tous les événements scolaires et communautaires sur le campus, même en dehors des heures normales de cours. Le téléphone portable ne peut être utilisé que pour

contacter la maison en cas de besoin. En cas d'infraction, le smartphone sera confisqué jusqu'à la fin de la journée (retour de l'élève chez lui) et déposé dans la salle du personnel.

Travailleurs d'été : Les règlements concernant les smartphones s'appliquent également pendant l'été pour tous les travailleurs d'été sur le campus.

Ordinateur portable : En principe, les étudiants d'ORG ne sont pas autorisés à apporter leur propre ordinateur portable à Bogenhofen, ni les tablettes ou autres appareils ayant un niveau d'utilisation similaire.

6.2.2 Adulte

Pour les participants adultes du Séminaire théologique, de l'Institut de langues, de l'École d'éducation et pour les étudiants missionnaires, les règlements suivants s'appliquent :

1. L'utilisation de téléphones portables, de smartphones, de lecteurs MP3 et d'appareils similaires est interdite pendant les cours et pendant les événements scolaires (dévotions du matin, services religieux, semaines de prière, heures de cours, travail de l'après-midi, etc.)
2. Les smartphones, tablettes, ordinateurs portables, etc. ne peuvent pas être donnés aux élèves d'ORG.
3. Il y a une interdiction générale d'Internet pendant les cours. Les étudiants sont tenus d'utiliser leur ordinateur portable exclusivement à des fins pédagogiques et de s'abstenir de toute autre activité.

En cas de non-respect de ces règles, le chef de service responsable sera informé. Le cas échéant, le comité pédagogique décidera des conséquences appropriées.

6.3 Commande de bicyclettes et de voitures

6.3.1 Bicyclettes

1. Les bicyclettes peuvent être apportées de la maison. Chaque bicyclette doit être enregistrée auprès de la direction du foyer et recevoir un numéro d'enregistrement.
2. Les bicyclettes sont destinées à un usage récréatif. Ils ne doivent pas être utilisés pour les trajets entre les maisons et les bâtiments scolaires pendant les heures de classe. Seuls les chemins établis doivent être utilisés sur le terrain de l'école. Il faut faire attention à rouler lentement sur le terrain.
3. Les bicyclettes ne peuvent être garées que dans les espaces prévus à cet effet ou dans le local à vélos. Les bicyclettes qui ne sont pas garées aux endroits prévus à cet effet (par exemple sur les murs de la maison ou les haies) seront enfermées et pourront être libérées moyennant une taxe de 10 €.
4. Chaque vélo doit être équipé d'un dispositif de verrouillage. Nous vous recommandons de souscrire une assurance contre le vol. L'école n'accepte aucune responsabilité.

5. Avant de quitter les locaux de l'école, les mineurs doivent s'inscrire auprès de la direction de l'auberge et indiquer la destination et la durée de l'absence.
6. Nous rappelons le respect du code de la route (surtout en groupe). En outre, il va de soi que chaque utilisateur de vélo doit veiller à ce que son vélo soit en parfait état technique (par exemple, fonctionnement des freins et des feux).
7. Il est recommandé de porter un casque (de vélo) pour minimiser le risque de blessures à la tête.
8. Avec la fin de la scolarité à Bogenhofen, les bicyclettes doivent également être retirées. Les bicyclettes dont les propriétaires ne sont plus des élèves/étudiants inscrits au Séminaire Schloss Bogenhofen deviennent la propriété de l'école sans consultation et peuvent être éliminées.

6.3.2 VOITURE

1. Les voitures des élèves et des étudiants doivent être signalées à la direction de la maison de la fraternité pour faciliter leur attribution.
2. Les élèves et étudiants peuvent utiliser les places de parking réservées aux voitures.
3. Il est généralement interdit de se garer sur l'aire de retournement devant les maisons ou sur les allées et chemins de la cour de l'école.
4. Lorsque l'on circule sur le terrain de l'école, il faut veiller à ne pas rouler sur les espaces verts et à ne pas endommager les arbres et les arbustes.
5. Toute la cour de l'école est une zone à circulation réduite (play street) ! Il faut faire attention à la vitesse de marche. Cela s'applique à tous les types de véhicules (voitures, bicyclettes, etc.). La conduite sur le terrain de l'école doit être réduite au minimum inévitable.
6. Il est interdit de garer dans l'enceinte de l'école des véhicules qui ne sont pas immatriculés ou qui n'ont pas de plaques d'immatriculation. Nous ne fournissons pas de parking pour les caravanes (ou remorques) d'étudiants.

6.4 Règles de la maison et du campus

6.4.1 La vie de famille

Les résidents du foyer forment une communauté, ce qui entraîne l'obligation évidente de considération mutuelle et de camaraderie.

1. Les jours d'arrivée et de départ sont précisés dans le calendrier annuel du Séminaire Schloss Bogenhofen. Celles-ci doivent être respectées. Pour les étudiants d'ORG et tous les étudiants mineurs, l'arrivée doit avoir lieu au plus tard à 22h00. À la rentrée des classes, l'heure d'arrivée de (au plus tard) 20h00 s'applique pour tous les résidents.
2. L'occupation de la chambre (y compris le changement de chambre) a lieu après l'attribution par la direction du foyer. Un dépôt fixe doit être versé pour les clés. Les chambres ne doivent pas être fermées à clé lorsque les résidents sont présents (pas non plus pendant la nuit).

3. Toutes les chambres sont meublées et peuvent être embellies selon vos goûts. Les meubles ne peuvent pas être déplacés. Les photos et les affiches ne peuvent être fixées que sur le tableau d'affichage de la salle. Les dommages causés par leur fixation aux murs ou au mobilier de la pièce doivent être payés. Tous les ustensiles apportés dans la salle doivent être conformes aux principes bibliques et chrétiens.
4. La chambre doit être maintenue propre et en ordre (nettoyage au moins hebdomadaire de la chambre et de la salle de bain).
5. Pour éviter d'endommager le bâtiment, il est interdit de faire sécher le linge dans la chambre ou dans le couloir.
6. À la fin de l'année scolaire, la chambre sera laissée dans un état propre et prêt à être emménagé.
7. Chaque résident est responsable des dommages causés par un traitement inapproprié du mobilier de la chambre.
8. Les foyers sont fermés pour tous les étudiants de l'ORG pendant les vacances de Noël et de Pâques. Il n'est pas possible de rester dans les maisons pendant ces périodes. Toutefois, les personnes qui n'ont pas d'autre foyer ou qui ont des difficultés à l'atteindre, ainsi que les étudiants missionnaires adultes et les étudiants en langues, sont autorisés à rester dans les foyers sous leur propre responsabilité pendant cette période. Des frais de 50 € sont facturés par période de vacances. Pendant les vacances semestrielles (février), les étudiants de l'ORG 8 ainsi que les étudiants du séminaire théologique, de l'école d'éducation et de l'institut de langues peuvent séjourner dans la maison sans frais supplémentaires. Dans des cas exceptionnels, les étudiants de l'ORG 5-7 peuvent également séjourner dans le dortoir pendant les vacances semestrielles s'ils participent aux tâches de nettoyage et de vaisselle après consultation préalable de la direction du dortoir.
9. Les économies d'énergie sont un enjeu mondial. À Bogenhofen aussi, il faut veiller à utiliser les ressources de manière responsable. Cela signifie que l'on n'utilise pas d'appareils énergivores tels que les lampes d'une puissance supérieure à 60 watts, que les lampes et les appareils électriques ne fonctionnent pas en continu, que les chauffages sont éteints lorsque les fenêtres sont ouvertes, que la ventilation en hiver est courte (ventilation de choc) et que l'eau chaude est utilisée avec parcimonie. Les appareils de cuisson, de pâtisserie et de chauffage ne sont pas autorisés dans les chambres. Les bouilloires (norme ÖVE) ne sont autorisées que sur autorisation expresse.
10. L'utilisation de la cuisine est possible jusqu'à 22 heures. Les clés peuvent être obtenues auprès de la direction de l'auberge moyennant une caution de 20€. Si la cuisine est laissée sale ou en désordre, ou si la clé est rendue trop tard (après 22 heures), la caution sera retenue. Cette somme sera transférée à la trésorerie de BH / MH.
11. Le petit-déjeuner du sabbat étant déjà servi le vendredi soir, chaque résident doit apporter un service de table (assiette, bol à céréales, tasse, couverts). Il faut un récipient de conservation des produits frais avec un couvercle pour stocker les céréales, les fruits, etc.
12. L'entrée dans les chambres par des tiers nécessite le consentement de tous les résidents de la chambre concernée.
13. Les responsables du dortoir et la direction de l'école ont le droit d'entrer dans les chambres à tout moment (la vie privée est respectée).

14. Pour des raisons de sécurité incendie, les points suivants doivent être respectés sans exception :
 - a. Les feux ouverts ou les lumières (p. ex. bougies, lampes à huile) ainsi que les substances inflammables ou explosives sont strictement interdits (cf. l'ordonnance sur la protection contre les incendies de Bogenhofen).
 - b. Les portes des allées ne doivent pas être maintenues ouvertes en permanence.
 - c. Aucun mobilier privé ne peut être placé dans le couloir.
 - d. Rien ne peut être entreposé en dehors des casiers à chaussures.
 - e. Les extincteurs ne peuvent être démontés qu'en cas d'incendie (abus 100€).
15. Les appels téléphoniques dans les couloirs des maisons sont autorisés jusqu'à 22 heures.
16. La détention d'animaux n'est pas autorisée pour des raisons d'hygiène et de santé.
17. Les pièces communes (salle commune, cuisine, salle de fitness, salle de réunion, boutique de jus de fruits, etc.) doivent être maintenues dans un état de propreté et de rangement.
18. L'école n'est pas responsable des effets personnels, des objets de valeur ou de l'argent. Nous recommandons de déposer les objets de valeur dans le coffre de l'école ou de les enfermer dans le coffre de la chambre ou sur le bureau (BH).
19. Les résidents sont tenus de trier et de déposer leurs déchets selon le marquage à la décharge.
20. Les invités ne peuvent passer la nuit dans les chambres du dortoir qu'après avoir consulté la direction du dortoir. Les résidents ont droit à deux nuits gratuites par semestre pour leurs invités (sans repas et sans linge de lit ; non transférables). Les autres frais d'hébergement et de restauration sont à payer selon la liste de prix.
21. Les maisons sont équipées d'un système de verrouillage électronique. Ce système verrouille automatiquement les portes d'entrée tous les jours à 22 heures, les sabbats à 23 heures. Le matin, les portes d'entrée des foyers sont ouvertes dès 6h15.
22. A partir de 18 ans, une clé électronique (Blue-Key) peut être demandée contre une caution de 20€. Cela permet un accès individuel aux maisons (ORG max. 23:00). L'utilisation abusive ou la transmission d'une clé de sortie entraîne son retrait. En cas de perte, la caution sera conservée.
23. Aucune autre personne ne peut être admise dans le foyer si elle n'a pas de clé pour le fuseau horaire correspondant. Une mauvaise utilisation entraînera le retrait de la clé bleue.

6.4.2 Sorties

1. Toute sortie d'élèves jusqu'à l'âge de 18 ans doit être signalée au responsable du foyer de service. Une feuille d'émargement doit être remplie à cet effet. Les locaux de l'école ne peuvent être quittés qu'avec une autorisation signée.

6.4.3 Nuitées externes

1. Les voyages de retour sont autorisés tous les week-ends (sauf les derniers week-ends des deux semaines de prière). Pour les nuitées externes, tous les élèves et étudiants (y compris les majeurs) sont tenus de remettre le formulaire "Demande de nuitée externe" à la

direction de l'auberge au moins 24 heures avant le départ prévu. Le départ des moins de 18 ans ne peut avoir lieu qu'après approbation. Voyager sans une demande approuvée équivaut à quitter les locaux de l'école sans autorisation.

2. Les élèves de moins de 18 ans doivent obtenir l'autorisation préalable de leurs parents ou tuteurs s'ils souhaitent passer la nuit à l'école.
3. Le retour après les voyages de fin de semaine doit se faire selon l'heure de retour applicable.
4. Le transport de/vers la gare ou l'aéroport par le personnel de l'école n'est possible qu'au début et à la fin de l'année scolaire, pendant les vacances de Noël, du semestre et de Pâques après notification en temps utile (facturation selon la liste du service de transport).

6.4.4 Maladies

1. Les maladies des résidents des dortoirs doivent être signalées immédiatement à la direction du dortoir. Aucune excuse ne sera délivrée aux étudiants d'ORG en cas d'absence.
2. En cas de congé de maladie, le foyer ne peut être quitté qu'après consultation de la direction du foyer.
3. Les courses de médecins sont organisées uniquement pour les étudiants de l'ORG (facturation selon la liste des tarifs du service de transport). Les étudiants doivent s'organiser eux-mêmes.
4. Des médicaments sont disponibles dans les foyers, mais uniquement en cas d'urgence. Les médicaments ordinaires ou liés à une maladie ainsi que le matériel de pansement peuvent être apportés par les élèves et les étudiants ou fournis par la direction du foyer moyennant une redevance.
5. Les médicaments destinés aux mineurs sont conservés par la direction de l'auberge. Pour les adultes, les médicaments doivent être conservés sous clé ou remis à la direction du foyer.
6. Les allergies et les maladies chroniques, y compris les médicaments correspondants, doivent être signalées à la direction du foyer et, si nécessaire (en cas d'intolérances alimentaires), à la direction de la cuisine.

6.4.5 Médias

La consommation des médias ayant un impact sur votre vie personnelle, les règles suivantes doivent être respectées :

1. Chaque téléphone mobile (y compris le numéro de téléphone) doit toujours être enregistré auprès de la direction de la maison.
2. Les téléviseurs et les lecteurs DVD ne sont pas autorisés dans les chambres.
3. Les ordinateurs ne sont pas autorisés dans les chambres des étudiants ORG. Les étudiants du séminaire théologique, de l'école d'éducation et de l'institut linguistique ainsi que les étudiants missionnaires peuvent également utiliser les ordinateurs dans les salles à des fins d'étude. Le partage avec des étudiants ou la consommation commune de films dans les chambres ne sont pas autorisés. Les étudiants de moins de 18 ans sont soumis aux mêmes règles que les étudiants d'ORG.

4. Une installation WLAN est généralement interdite dans l'ensemble des locaux scolaires. Les exceptions sont réglementées par l'administrateur informatique.
5. Des cabines Skype sont installées dans les deux maisons. L'utilisation de ces derniers est exclusivement réservée à la communication par Skype. Toute utilisation abusive sera sanctionnée.
6. Les lecteurs de médias ne sont autorisés que pour les étudiants d'ORG sur demande et inscription (gestion des dortoirs).
7. Les radios et les supports sonores sont autorisés dans la chambre au volume de la pièce (après 21h30 uniquement avec des écouteurs). Les écouteurs ne sont généralement pas autorisés sur le campus afin de prévenir le risque d'isolement. Les exceptions sont : la salle propre, la bibliothèque, la salle informatique, la salle de fitness. Au travail (après-midi de travail), ils sont généralement interdits pour des raisons de santé et de sécurité au travail.

6.4.6 Questions relatives au mode de vie

La vie chrétienne se caractérise également par la maîtrise de soi par rapport aux comportements et aux substances nocives. Par conséquent, les choses suivantes doivent être observées :

1. Le tabac, l'alcool, les boissons caféinées et toutes sortes de stupéfiants et de drogues sont tabous. Des tests de dépistage inopinés sont possibles dans les cas suspects.
2. La bière non alcoolisée (à l'exception de la bière de malt) est indésirable sur le campus et lors de tous les événements scolaires en raison de sa proximité avec son équivalent alcoolisé et de la fonction de modèle négatif qui lui est associée. L'exception concerne les ménages privés sur le campus, qui sont toutefois invités à consommer ces boissons en privé au maximum et à les éviter complètement lorsque des étudiants sont présents.
3. Tous les médias imprimés (par exemple, les livres, les magazines, les affiches), les jouets, les sites web, etc. doivent être conformes aux principes chrétiens bibliques.
4. L'hygiène personnelle, le changement et le nettoyage réguliers des vêtements et du linge de lit sont attendus.
5. La literie et le linge de lit peuvent être empruntés à l'école moyennant une caution et des frais de location minimes.
6. Une attention particulière doit être accordée à une apparence de bon goût. Les vêtements provocants ne sont pas souhaités.
7. La préparation, le stockage et la consommation de poisson, de viande et de produits carnés sont interdits.

6.4.7 Règles générales de conduite

Lorsque de nombreuses personnes vivent ensemble dans un même lieu, il est important de faire preuve d'un haut degré de considération. Par conséquent, les règles de conduite suivantes sont contraignantes :

1. Dans la maison, il y a un repos nocturne inconditionnel à partir de 22 heures. En général, il faut veiller à éviter le bruit dans la maison.

2. Les horaires d'accueil suivants s'appliquent :
 - Jusqu'à l'âge de 17 ans : 21 h 40.
 - A partir de 18 ans : 11 heures
3. Les visites dans les chambres ou les couloirs du sexe opposé ne sont pas autorisées. Cela s'applique à toutes les zones de la maison. La journée dite "portes ouvertes" est une exception. De courtes visites du sexe opposé sont possibles à partir du deuxième jour de la maladie, avec une autorisation spéciale de la direction du foyer.
4. Les visites de personnes extérieures au foyer nécessitent le consentement exprès de la direction du foyer.
5. On ne peut entrer et sortir des maisons que par les portes et pendant les heures d'ouverture.
6. Le silence du campus s'applique à partir de minuit, ce qui signifie qu'aucune installation de loisirs (gymnase, etc.) ne peut être utilisée après minuit. Cela s'applique à tous les élèves et étudiants, employés, résidents du campus et personnes extérieures.
7. Il ne doit pas y avoir de bruit sur le campus après 22 heures, c'est-à-dire pas de matchs de football ou autres, de célébrations, etc. à l'extérieur.
8. Le lancer d'étang (jeter des personnes dans l'étang de bogi) est généralement interdit.

Si vous avez des questions ou des incertitudes, n'hésitez pas à contacter la direction de l'auberge.

6.4.8 Recherche de chambres

Des fouilles inopinées des chambres pour vérifier la présence de drogues, d'armes, de matériel pornographique ou occulte sont possibles à tout moment à la discrétion de la direction du foyer. Dans la mesure du possible, ils doivent être effectués en présence de la ou des personnes concernées, mais dans les cas urgents (suspicion de drogue, d'armes, danger imminent), ils peuvent également être effectués sans elles.

6.5 Politique en matière de plagiat

6.5.1 Qu'est-ce qui est approprié ?

L'éthique scientifique exige que les créations intellectuelles, les idées et les théories d'autres personnes soient identifiées en citant la source, même si elles ne sont reproduites dans le texte que dans l'esprit. Dans les travaux écrits, les auteurs sont donc tenus de citer les sources dont ils citent ou paraphrasent le contenu. Cela doit être fait sous une forme scientifique qui correspond généralement au domaine concerné. En règle générale, cette obligation ne s'applique pas à ce que l'on appelle les "handbook knowledge", c'est-à-dire les connaissances de base dont on peut supposer qu'elles sont générales dans le domaine concerné.

6.5.2 Qu'est-ce qui est considéré comme du plagiat ?

Le plagiat est l'adoption complète ou partielle du travail d'un autre sans indiquer la source et l'auteur. Le plagiat est une violation du droit d'auteur. Il s'agit du vol de la propriété intellectuelle, de l'appropriation illégale des pensées, idées, etc. d'autrui dans le domaine artistique ou scientifique et de leur publication (source : Günther Drosdowski, [ed.], *Duden : das große Wörterbuch der deutschen Sprache*, Mannheim : Dudenverlag, 1994).

Le plagiat est considéré comme une infraction académique grave. L'inconduite académique comprend également la tricherie ou la tromperie lors des examens.

Les actes suivants constituent un plagiat au sens large (cf. unijournal 4/2006, article du Prof. Ch. Schwarzenegger) :

L'auteur (élève, étudiant, professeur)

- soumet un travail commandé par une autre personne ("ghostwriter") sous son nom.
- soumet le travail d'un autre sous son nom (plagiat complet).
- soumet le même travail (ou des parties de celui-ci) pour différents examens ou occasions de cours (auto-plagiat). Le travail peut utiliser des travaux antérieurs de l'élève, qui doivent alors être mentionnés, et doit montrer un développement de la pensée de l'élève.
- traduit des textes ou des parties de textes en langue étrangère et les fait passer pour les siens sans en citer la source (plagiat de traduction).
- prend des parties de texte dans l'œuvre d'un autre (livre, magazine, journal, internet, base de données en ligne d'essais, de mémoires, etc.) sans identifier la source par une citation. Cela inclut également l'utilisation de parties de texte provenant de l'internet sans en indiquer la source.
- prend des parties de texte d'une autre œuvre et fait de légères adaptations et réarrangements du texte (paraphrase) sans identifier la source par une citation.
- reprend des parties de texte d'un autre travail, tout au plus les paraphrase et cite la source correspondante, mais pas dans le contexte de la ou des parties reprises du texte (exemple : cacher la source plagiée dans une note de bas de page ou une bibliographie à la fin du travail).
- copie le travail d'un collègue (s'applique également aux examens) ou présente des idées développées en collaboration avec d'autres élèves, étudiants ou collègues sans reconnaître la contribution des autres.
- est complice du plagiat.
- obtient un accès anticipé à un test, un examen ou des questions d'examen.
- viole tout autre droit d'auteur ou politique de licence.

6.5.3 Reconnaître et prévenir le plagiat

Le plagiat est souvent reconnaissable au fait que certaines parties du travail écrit sont rédigées dans un style différent ("rupture de style") ou que la manière d'argumenter ne correspond pas au niveau

de l'auteur. Si une version électronique du travail est disponible, elle peut être vérifiée à l'aide d'un logiciel spécial (par exemple, AntiPlagiarism).

L'élève ou l'étudiant doit ajouter la section suivante à son document :

Je certifie avoir préparé le travail écrit (travail de cours, travail de département, travail de semestre, etc.) de manière autonome et ne pas avoir utilisé d'autres aides que celles indiquées. Tous les passages empruntés à d'autres œuvres, que ce soit au niveau de la formulation ou du sens, ont été clairement signalés comme tels dans chaque cas individuel, avec indication précise de la source (y compris Internet et autres collections de données électroniques). Cela s'applique également aux dessins, représentations picturales, esquisses et autres éléments similaires joints. Je certifie que ce travail n'a pas été soumis à un autre cours ou sujet. Je reconnais que l'omission avérée de l'indication d'origine peut être considérée comme une tentative de tromperie ou de plagiat et peut entraîner des mesures pouvant aller jusqu'au retrait du diplôme.

Lieu, date :

Signature :

6.5.4 Recommandations pour lutter contre le plagiat

Des études récentes montrent que le plagiat augmente pour deux raisons en particulier : Les étudiants se sentent dépassés par la mise en œuvre spécifique des structures d'étude dans certains cours. En outre, ils n'ont guère à craindre les sanctions dues à des réglementations juridiques vagues. Le plagiat peut être fait consciemment pour gagner du temps et éviter des efforts, ou il peut se produire inconsciemment ou naïvement en raison de méthodes d'étude non scientifiques.

Le séminaire du château de Bogenhofen recommande donc avant tout un examen et une mise en œuvre dans les matières dans lesquelles le travail scientifique peut être systématiquement pratiqué. Cela signifie, entre autres, que

1. Les élèves et les étudiants reçoivent la politique en matière de plagiat.
2. Les bases sur le thème "Qu'est-ce que le plagiat ?" sont enseignées dans le cours "Méthodes d'étude" ou dans la préparation du travail pré-scientifique.
3. Les enseignants et les chargés de cours peuvent avoir besoin de réduire la charge d'apprentissage (temps de présence, trop de devoirs, devoirs à la maison) afin que les étudiants puissent rédiger des travaux universitaires appropriés en termes de contenu et de méthode.

6.5.5 Procédure en cas d'inconduite scientifique

En cas de tentative d'influencer le résultat d'un examen par la tricherie, l'examen en question est réputé avoir été évalué comme "raté" au Séminaire théologique, à l'École d'éducation et à l'Institut de langues. Lors de l'ORG, l'étudiant doit repasser l'examen, car la performance à l'examen ne sera pas évaluée. Le port d'aides non autorisées après le début de l'examen est toujours une tentative de tricherie.

Dans un article scientifique (document de fin d'études), on peut faire une distinction fondamentale entre deux formes de plagiat :

1. Les fragments de phrases sont déclarés comme étant les propres pensées de l'auteur sans étiquetage approprié : ici, il est laissé à la discrétion de l'évaluateur si l'auteur est autorisé à réviser le travail académique (article, mémoire, etc.).
2. Des passages entiers de textes et/ou des contextes d'argumentation d'autrui sont présentés comme des idées propres sans étiquetage approprié : si l'accusation de plagiat est justifiée, la commission d'enseignement (personnel enseignant du département concerné) décidera des mesures de sanction dans le cadre d'une procédure disciplinaire.

6.5.6 Déroulement de la procédure disciplinaire

1. L'ouverture d'une procédure disciplinaire se fait par le biais d'un rapport correspondant d'un professeur ou d'un enseignant au corps enseignant respectif.
2. L'équipe pédagogique examine le cas et décide si une procédure doit être rejetée ou exécutée.
3. L'élève ou l'étudiant sera informé par écrit de la plainte et invité à faire une déclaration écrite à ce sujet dans un délai de dix jours ou à se présenter devant l'équipe enseignante, qui peut inclure le représentant des élèves ou étudiants du département concerné si l'élève ou l'étudiant le souhaite.
4. Si un plagiat est constaté, les mesures disciplinaires énumérées ci-dessous peuvent s'appliquer.
5. L'équipe pédagogique rédige un procès-verbal de la décision disciplinaire. L'élève ou l'étudiant en reçoit une copie.
6. Les documents relatifs au plagiat sont conservés dans l'administration (reçus par le greffier) et, à condition qu'aucune autre faute académique ne soit commise, ils sont détruits après l'obtention du diplôme.
7. Si un étudiant n'est reconnu coupable de plagiat qu'après l'obtention de son diplôme, l'établissement peut lui retirer le diplôme en question.

6.5.7 Mesures disciplinaires

Les mesures disciplinaires suivantes sont possibles :

- une réprimande écrite sans suite (par exemple, pour une première infraction de nature mineure en première année d'études) ;
- une note de 0 % pour le travail de cours correspondant avec l'autorisation de répéter ce travail de cours sans imposer de note maximale (limite de notation) ;
- une note de 0 % pour le travail de cours correspondant avec l'autorisation de répéter ce travail de cours, de sorte qu'une note maximale de 71 % puisse être obtenue pour ce travail de cours (limite de notation) ;

- une note de 0 % pour le travail de cours correspondant sans autorisation de répéter ce travail de cours, mais avec réception d'une note pour le cours correspondant (dans lequel le 0 % est inclus) ;
- une note de 0 % pour le travail de cours correspondant sans autorisation de répéter ce travail de cours, de sorte qu'une note maximale de 71 % peut être atteinte pour le cours correspondant (note : 3) ;
- une note de 0 % pour l'ensemble du cours, afin que ce cours puisse être repris au plus tôt à la prochaine occasion ;
- Exclusion des cours pour une durée maximale d'un trimestre, afin que ce trimestre puisse être repris au plus tôt à la prochaine occasion (suspension) ;
- Exclusion des études pour une période déterminée par la commission d'enseignement (exmatriculation) ;
- Retrait du diplôme du séminaire du château de Bogenhofen.

Pour déterminer la nature et la durée des mesures disciplinaires, l'importance des intérêts du séminaire qui ont été compromis ou mis en danger d'une part, et la culpabilité, les motifs et le comportement de l'accusé d'autre part, sont déterminants.

6.5.8 Limitation

Le délai de prescription est de six mois à compter de la date de la découverte du plagiat.

6.6 Après-midi de travail sur les directives

6.6.1 Heures normales

Chaque élève et étudiant vivant à l'internat est tenu de travailler au total 5 ou 4,5 heures deux fois par semaine, et chaque élève ou étudiant vivant à l'extérieur est tenu de travailler au total 3 heures une fois par semaine.

6.6.2 Moment des missions de travail

Les après-midi de travail ont lieu les mardis de 14h00 à 17h00 et les vendredis de 14h00 à 16h00 (heure d'été) et de 14h00 à 15h30 (heure d'hiver).

6.6.3 Exceptions

Les étudiants qui sont mariés ne sont tenus de travailler que 3 heures.

Les étudiants mariés et ayant des enfants sont exemptés de travailler l'après-midi.

En principe, les élèves et étudiants qui ont pris l'initiative dans l'un des domaines suivants sont dispensés de 2 ou 1,5 heures de travail l'après-midi du vendredi :

- Président du BSV
- Président de SK
- Responsable général de la jeunesse
- Chef d'équipe des loisirs
- Chef d'équipe de la mission

L'exemption pour les fonctions de direction dans le travail des élèves et des étudiants ne peut être combinée qu'avec une autre exemption (vivre à l'extérieur ou être marié). Si une constellation spéciale d'exceptions (p. ex. marié, a des enfants, tâche spécifique) entraîne une réduction des heures au-delà du service effectif, cela ne peut pas être revendiqué comme des heures supplémentaires.

Si une équipe de direction est formée, les heures libérées peuvent être réparties entre deux personnes en consultation avec le responsable de l'après-midi de travail.

D'autres exceptions sont possibles dans des cas individuels, en concertation avec la direction des après-midi de travail.

6.6.4 Rattraper le travail manqué

Les travaux manqués doivent être rattrapés si nécessaire. Les heures non effectuées, même avant la fin de l'année scolaire, seront facturées sur le compte de l'école au taux majoré de 16,00 € par heure. Sous leur propre responsabilité, les élèves et étudiants doivent veiller à contacter la direction de l'après-midi de travail afin de pouvoir travailler en dehors de leurs heures minus. Les heures travaillées ailleurs (sans accord préalable) ne peuvent donc pas être créditées.

6.6.5 Absence non excusée

Les élèves et étudiants qui ont oublié de signer le registre de sortie et qui ne se sont pas présentés sur le lieu de travail seront comptabilisés comme un double moins pour le temps de travail de la journée.

6.6.6 Maladie

L'absence du travail pour cause de maladie ne sera excusée que si une confirmation écrite est reçue le matin. Si le cas de maladie n'est signalé que peu avant le début de l'horaire de travail (ou après le début de la 5e leçon à 11h45), le temps de travail sera compté comme un moins.

6.6.7 Excursions et autres événements scolaires

Lors d'événements scolaires (voyages de classe, excursions, etc.), tous les élèves et étudiants participants sont dispensés du travail de l'après-midi. Cependant, ceux qui ne participent pas à l'événement scolaire sont obligés de travailler.

6.6.8 Horaires des examens

L'après-midi de travail régulier se termine pour les élèves de jour avec la dernière semaine scolaire officielle. Les étudiants de la maturité sont dispensés de travailler l'après-midi sept jours avant le début du premier examen écrit, pendant la semaine d'examen et dans la semaine précédant les examens oraux. Sinon, les élèves internes effectuent 3 heures de travail par semaine entre la semaine des examens écrits et celle des examens oraux. Les étudiants en théologie et en langues n'ont pas d'après-midi de travail pendant la semaine des examens. Cet arrangement prend fin après le dernier examen. Les diplômés en théologie ont 7 jours de congé avant l'examen final majeur. Dans des cas exceptionnels liés au travail de la VWA, certains élèves de l'ORG 8 peuvent bénéficier d'après-midi de congé après les vacances de Noël. Dans ce cas, le directeur de l'ORG doit être consulté.

6.6.9 Événements

Les préparations pour les événements scolaires ne peuvent être effectuées qu'un après-midi de travail si l'événement a lieu le même jour et que les préparations ne peuvent être effectuées plus tôt ou plus tard pour des raisons techniques.

6.6.10 Sniffers

Les dégustateurs sont obligés de travailler l'après-midi.

6.7 Règlement scolaire ORG

6.7.1 Désir d'excellence académique

L'Oberstufenrealgymnasium Bogenhofen a pour objectif d'éveiller en chacun le désir de développer ses dons et ses capacités au plus haut niveau possible et d'aborder avec une attitude positive les tâches qui se posent aujourd'hui à sa formation et à sa vie future.

6.7.2 Temps d'enseignement

Heure 1 07:30 - 8:20

2ème heure 08:25 - 9:15

Prière 09:20 - 9:40

3ème heure 09:45 - 10:35

4ème heure 10:50 - 11:40

5ème heure 11:45 - 12:35

6ème heure 12:35 - 13:25

Pause déjeuner	13:25 - 14:30
7ème heure	14:30 - 15:20
8ème heure	15:20 - 16:10
9ème heure	16:20 - 17:10
10ème heure	17:10 - 18:00

6.7.3 Début de la leçon

Immédiatement après la sonnerie, les élèves se rendent dans leurs salles de classe respectives et ferment les portes.

L'entrée de l'enseignant dans la classe est enregistrée par les élèves qui se lèvent à leur place.

Les élèves apportent leur matériel pédagogique pour la journée dans les salles de classe et le préparent lorsque l'enseignant entre.

S'il n'y a toujours pas de professeur dans la classe 10 minutes après la sonnerie, le délégué de classe le signale au secrétariat.

6.7.4 Maintenir le bâtiment de l'école et les salles de classe propres

Dans le bâtiment scolaire, l'ordre et la propreté doivent être observés dans l'intérêt de tous. En cas de salissure importante, la classe est responsable du nettoyage.

L'aménagement de la classe par les élèves est autorisé avec l'accord de la direction.

Les tables ne seront pas barbouillées. Tout dommage doit être signalé immédiatement au secrétariat. En cas de dommage intentionnel démontrable, la partie qui a causé le dommage ou l'association de classe doit payer les frais encourus.

La personne qui est la dernière dans la classe ou les salles spéciales en fin de matinée sera chargée par l'enseignant de ranger la classe et de fermer les fenêtres.

Les livres et autres fournitures scolaires peuvent être laissés dans les casiers de la banque ou déposés dans les casiers. Des espaces de détente sont disponibles dans les dortoirs ou le réfectoire.

Il est interdit de manger pendant les cours, la nourriture doit être rangée au début du cours.

6.7.5 Enfreindre les règlements

Pendant les pauses, les élèves peuvent rester dans les classes, dans les couloirs ou dans la cour de l'école. Il est interdit de quitter l'enceinte de l'école pendant les cours.

6.7.6 Retards

Les retards (non excusés) seront inscrits dans le registre de la classe. Un retard non excusé compte pour une leçon non excusée après deux minutes.

Les absences non excusées au-delà d'une limite de tolérance de cinq par semestre entraîneront le rattrapage des "devoirs de classe" manqués dans le cadre d'une double charge de travail. En outre, l'élève ne recevra qu'une note comportementale "satisfaisante" dans le rapport scolaire ou dans le rapport annuel.

Si cinq leçons non excusées s'accumulent pour la deuxième fois, l'élève sera envoyé par le chef de classe pour une discussion avec la direction. La charge de travail sera doublée à plusieurs reprises. En outre, il/elle reçoit la note de comportement "moins que satisfaisant" dans le rapport scolaire ou dans le rapport annuel. Cela signifie également que le contrat scolaire est résilié. Une nouvelle demande d'admission doit être présentée. Dans le cas d'une admission, celle-ci ne se fera initialement qu'à titre probatoire pour le semestre suivant.

6.7.7 Absentéisme aux cours

Si un examen oral ou écrit est manqué, il sera rattrapé à la prochaine date possible sans autre avis, à moins que l'étudiant ne convienne d'une autre date avec le professeur à l'avance.

L'absence d'un élève aux cours n'est autorisée que si

- il y a une prévention justifiée,
- la permission de s'absenter a été accordée au préalable,
- il existe une exemption de participation aux sujets individuels.

La prévention est notamment considérée comme justifiée :

- Maladie de l'élève,
- la maladie des parents ou d'autres proches s'ils ont absolument besoin de l'aide de l'élève de manière temporaire,
- événements extraordinaires dans la vie de l'élève ou dans sa famille
- L'impraticabilité du chemin de l'école ou le mauvais temps si la santé de l'élève s'en trouve menacée.

En cas d'absence, le responsable du foyer (interne) doit être informé ou une inscription doit être faite dans le registre électronique de la classe (externe) (également pour les élèves majeurs). Si l'état d'un élève se détériore pendant les cours et qu'il souhaite être renvoyé des cours, cela est possible à l'aide d'une confirmation de désinscription. Celle-ci doit être présentée au chef de classe (externe) ou au chef d'établissement (interne) et conditionnée à une future excuse d'absence.

Après la fin de l'absence, une excuse du parent/tuteur ou du responsable du foyer doit être soumise au responsable de la classe sans délai (au plus tard deux semaines après, sinon les cours seront

considérés comme non excusés). Ce n'est pas la tâche du chef de classe de rappeler les excuses aux élèves, c'est la responsabilité de l'élève de les apporter.

Les autorisations d'absence jusqu'à un jour de cours sont accordées par le chef de classe, au-delà par la Direction (demande motivée des parents ou du tuteur). Dans ce cas, le chef d'établissement délivre une autorisation d'absence qui doit être remise au responsable de la classe.

Après consultation du chef de classe, des jours supplémentaires de congé scolaire peuvent être accordés dans les conditions suivantes :

- Deux jours gratuits par année scolaire pour les élèves (ORG 6-8, à l'exception des entrées latérales de l'étranger) ayant d'excellents résultats ou une moyenne inférieure ou égale à 1,5 (avec max. 1x Genügend)
- Un jour gratuit par année scolaire pour les élèves (ORG 6-8, à l'exception des entrées latérales de l'étranger) ayant de bons résultats ou une moyenne inférieure ou égale à 2,0 (avec max. 1x suffisant).

Ces jours de congé ne peuvent pas être pris pendant les semaines de prière ou les jours où les affaires scolaires s'y opposent (examens, travaux scolaires).

6.7.8 Participation aux voyages scolaires

La participation aux voyages scolaires n'est possible que pour les élèves dont le comportement est irréprochable. La participation n'est pas possible avec une note de comportement "moins que satisfaisant" ou "non satisfaisant".

6.7.9 Encourager par des devoirs et des temps d'étude

Nos enseignants s'efforcent de garantir la réussite des cours par le biais d'exercices que nos élèves font par eux-mêmes en dehors des cours. De cette façon, nous voulons assurer la réussite de l'apprentissage. Nous attendons de tous les élèves qu'ils remplissent ces devoirs.

Pour éviter la surcharge, les devoirs sont saisis par tous les enseignants dans le registre électronique de la classe, de sorte que la charge de travail est visible pour tous les élèves.

Afin d'éviter que les élèves n'atteignent pas l'objectif de la classe en raison d'une négligence en la matière, un temps d'étude encadré (=study time) le soir doit les aider à accomplir leurs tâches. Cette mesure s'applique aux élèves de l'internat et s'effectue selon les critères suivants :

Une moyenne inférieure à 2.0 dispense l'étudiant du temps d'étude. Un rapport sans D peut également dispenser l'élève du temps d'étude. Dans tous les cas, la conférence des professeurs décide de la participation à la période d'étude après une proposition du chef de classe.

En même temps, lors de la réunion mensuelle, le Collège enregistrera si les étudiants sont tenus d'assister au temps d'étude. Cela peut se produire en cas de déficiences organisationnelles ou autres

de la part de l'étudiant. Le temps d'étude est considéré comme un cours obligatoire pour l'élève. Le superviseur du temps d'étude a pour tâche d'enregistrer les élèves présents dans le registre électronique de la classe.

DÉCLARATION DE CONSENTEMENT

Name

J'ai lu attentivement le manuel de l'étudiant et j'accepte de me conformer aux règles données et de contribuer à une atmosphère chrétienne dans les locaux et en classe. J'accepte d'être photographié/filmé lors d'événements scolaires et que ces photos/vidéos soient publiées sur le site web de l'école et dans d'autres publications scolaires.

Lieu et date

Signature de l'élève/étudiant

Nous avons pris note de ce "Manuel de l'étudiant".

J'accepte également que mon fils/fille soit photographié/filmé lors d'événements scolaires et que ces photos/vidéos soient publiées sur le site web de l'école et dans d'autres publications scolaires.

Ort und Datum

Unterschrift der Erziehungsberechtigten